

# L'ÉCHO DU CART N°4 - MAI 2018

Collectif pour l'Accueil de Réfugiés en Trièves



*Photo extraite du film de Maria Kourkouta « Idomeni, frontière gréco-macédonienne, 14 mars 2016 » projeté lors de la soirée BIVOUAC du 25 janvier 2018 au Café des Sports*

## Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, reçoit les collectifs d'aide aux demandeurs d'asile

*Une quinzaine de personnes représentant les collectifs d'aide aux réfugiés de Matheysine et du Trièves, ont échangé avec Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, le vendredi 27 avril, à la mairie de Saint Martin de Clelles.*

Les différentes personnes présentes ont exposé à Guillaume Gontard les modes de fonctionnement des collectifs, l'accueil prenant différentes formes : accueil glissant chez des particuliers, hébergement dans des logements privés ou publics. Ces actions ont fédéré des personnes très différentes, de sensibilité politique parfois éloignée.

Les diverses situations rencontrées par les collectifs ont par ailleurs été évoquées, notamment celle des demandeurs d'asile

aits « Dublin », systématiquement renvoyés dans le pays d'accueil européen où ils ont laissé leurs empreintes. Le renvoi se fait manu militari, sans possibilité de recours (voir à ce sujet le parcours de Babi, p.3). Très souvent, les demandeurs d'asile sont de retour dans le pays peu de temps après.

Il a également été question des personnes ayant acquis le statut de réfugié, ou de protection subsidiaire, livrées à elles-mêmes, sans logement, sans travail, sans accompagnement. De la longue attente (plusieurs mois) de celles et ceux qui n'ont pas encore été reçus par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) ou la CNDA (Cour nationale du droit d'asile). De la situation des déboutés du droit d'asile, avec lesquels les membres des collectifs ont noué des liens très forts et qui se retrouvent en situation irrégulière.

Guillaume Gontard, comme d'autres sénateurs et députés, font usage de leur droit d'inspection, leur permettant de constater les irrégularités dans le traitement des migrants : aidants solidaires arrêtés, « brigades » qui font la chasse aux migrants, etc.

Il est suggéré de faire réaliser un inventaire des collectifs et de quantifier leurs actions.

## Une famille syrienne à Tréminis

---

*Depuis octobre, un couple et deux enfants d'origine syrienne sont accueillis à Tréminis, grâce à la démarche du maire, Frédéric Aubert.*

La famille est hébergée dans un logement communal au-dessus de la mairie de Tréminis l'Eglise. Les enfants, âgés respectivement de 6 et 9 ans, n'ont que la rue à traverser pour aller à l'école. La famille est accompagnée par un groupe d'habitants. La famille est arrivée le 3 octobre 2017 en provenance du Liban, où les enfants étaient scolarisés. Afin de faciliter leur intégration, le groupe d'habitants avait organisé un buffet le jour de leur arrivée. Deux habitantes du Trièves, Ferrida et Sonia, d'origine tunisienne, apportent une aide précieuse pour les accompagner et échanger avec eux. À défaut d'avoir les interprètes « sous la main », le groupe com-

munique avec les moyens actuels : applications disponibles sur les téléphones, traducteurs d'ordinateurs. Le soir ou les jours de congé, la famille se rend au terrain de sport derrière l'école et les enfants s'en donnent à cœur joie. Pas très loin de chez nous, la municipalité de la Salle en Beaumont accueille également une famille syrienne, depuis juin 2017. Le groupe d'accueil de Tréminis a d'ailleurs rencontré le groupe de la Salle afin de profiter de leur expérience.

## Babi, un parcours chaotique

*Témoignage de Daniel Celse, bénévole du CART*

*Babi est un homme originaire de RDC (République démocratique du Congo) qui a passé quelques mois à la Cure de Mens avant d'être expulsé vers le Portugal.*

Babi est originaire du Nord Kivu, de la ville de Rushuru plus précisément. La région est bien connue pour sa situation insécuritaire, en proie à de nombreuses violences avec annexions de territoires par des troupes rebelles et exactions de l'armée sur la population civile. Babi, marié, père de deux enfants, était commerçant et cultivateur et a dû quitter ses terres. Ayant mis sa famille en sécurité à Kinshasa, il est parti en Afrique du sud pour trouver du travail. Il a subi des violences de la part d'autochtones qui l'ont poussé à partir à nouveau, cette fois-ci vers la France à l'aide d'un visa obtenu à l'ambassade du Portugal. Il arrive à Paris en janvier 2017 et, selon le hasard des rencontres, embarque dans un camion en direction de Grenoble. Il est orienté vers le Secours catholique, l'ADA (Aide aux demandeurs d'asile) puis la Cure de Mens. Jovial, plein d'optimisme, Babi s'est bien adapté à la vie mensoise, participant à différentes activités locales, avec les Pouces vertes notamment. Il espérait obtenir le droit d'asile en France mais, sous le coup de la loi Dublin, l'État français a jugé que l'examen de sa demande d'asile était de la responsabilité du Portugal qui lui avait accordé un visa pour entrer en Europe. Assigné à résidence, il devait pointer deux fois par semaine

dans un commissariat de Grenoble. Le 30 août 2017, les autorités françaises lui notifient qu'il va être expulsé vers Lisbonne. Après plusieurs faux départs qui vaudront à Babi des allers et retours entre Mens et Grenoble et un stress croissant, il est soudainement expulsé le 6 septembre, alors qu'il n'avait ni bagages, ni argent, et la clef de sa chambre de la Cure dans la poche. Il restera quatre jours dans l'aéroport de Lisbonne, n'ayant pas trouvé de centre d'accueil. Une chaîne de solidarité s'est mise en place avec l'aide de l'ADA (merci à Olivier qui a pris le temps de nous écouter et de nous donner des adresses) et d'un camarade habitant Lisbonne. Ce dernier reconforte et apporte de la nourriture à Babi. Le CART de Mens se mobilise de son côté pour envoyer de l'argent, ses vêtements, et beaucoup de signes d'amitié. Babi a déposé une demande d'asile au Portugal, il attend une réponse, dans une situation toujours aussi précaire.

De cette expérience, j'éprouve un sentiment de malaise et de honte vis-à-vis de notre État, avec ses contraintes administratives, son manque de respect de la personne humaine. Mais je retiens la chaîne de solidarité qui a permis d'éclairer et de soutenir Babi, un homme de qualité, dynamique et toujours plein d'espérance.

## Financer la rénovation d'un appartement solidaire

---

Voilà un an le CART inaugurerait la fin de la rénovation d'un appartement à Mens, lui permettant d'accueillir 3 personnes de manière autonome et indépendante. Le nombre de familles engagées dans l'accueil des demandeurs d'asile étant encore assez limité, le CART s'est lancé avant l'été, dans un projet similaire de rénovation à Monestier de Clermont, afin de multiplier les offres d'hébergement temporaire et d'accueillir plus de personnes simultanément. Il était important de trouver un lieu proche des services publics et des transports en commun, un lieu de vie non isolé. Dans cette recherche le CART a mis en place un partenariat avec un propriétaire privé, au centre de Monestier-de-Clermont. Afin de pouvoir avancer les frais matériels, l'équipe a réalisé la mise en ligne d'un financement participatif (crowdfunding) avec la

Fondation Les Petites Pierres, d'un montant de 5800 euros. Pour mener à bien cette campagne de financement, nous avons organisé des temps de rencontre dans le Trièves sur tout le mois de septembre (présence les 4 weekends de septembre à Les pieds dans l'Ebron, les Forums des associations, la fête du Pot-au-Noir, Quelle Foire). Afin que le projet de financement soit largement soutenu, nous avons créé une page facebook, donnant régulièrement des nouvelles de l'avancée des travaux, créant ainsi des liens avec de nouveaux bénévoles et avec des donateurs supplémentaires. Enfin, le financement prévisionnel de l'appartement incluait l'organisation d'un repas solidaire le 30 septembre auquel nous avons eu le plaisir de retrouver plus de 110 personnes, à Saint Guillaume (article ci-après).

Prévu initialement sur une durée de 90 jours, le montant du financement a été atteint avec succès en 18 jours, ce qui nous a permis d'avancer sereinement sur les travaux à l'automne.

## Un franc succès pour le repas du CART à Saint Guillaume

---

Pour la 2ème année consécutive, un repas a été organisé au profit du CART le 30 septembre 2017. 115 personnes ont pris part au repas, pour un bénéfice de 1500 euros environ. Une mission plus que réussie grâce à l'aide de quelques personnes du CART qui ont pris à cœur l'organisation, la communication, la recherche de donateurs, la musique, les courses, la mise en place de la salle, la décoration, le service et le nettoyage... Merci à Eloïse, Jacqueline, Dominique B, Daniel, Béatrice, Nadine et Dominique C.

De nombreux donateurs ont permis de proposer ce menu à un coût raisonnable et de réaliser ainsi un plus grand bénéfice au profit du CART de Monestier : Mr Dompnier de Saint Paul et Serge Ogier de Saint Michel les Portes (le sanglier), Mmes Terrier et Clos- Godart de Saint Andéol et Melle Roussillat de Saint Guillaume (le fromage), Mr Martin de Gresse en Vercors pour la farine pour le pain, « Les ateliers de Véro » pour les jus de fruit, Gresse en Vercors Animation (une partie de l'apéritif), ainsi que Mr Leenhardt (les bouchées apéritives). A l'issue du repas, un

concert a été offert au public par Camille SOUFFRON (à la contrebasse) et Jean-Pierre BOULARD (au clavier).

## Une journée pas comme les autres ... à Chichilianne

---

*Ce dimanche 3 juin, près de 150 personnes se sont retrouvées devant la Mairie de Chichilianne pour une cérémonie de parrainage, sous l'égide de l'APARDAP (Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection), organisée par le CART, et principalement par le collectif local de Chichilianne.*

27 demandeurs d'asile ont ainsi été parrainés à cette occasion, par des personnes du Trièves et d'ailleurs.

Acte citoyen, le parrainage républicain est l'engagement moral des parrains et marraines d'accompagner leur filleul(le) dans les différentes étapes de sa nouvelle vie en France. Le (la) faire entrer dans la communauté sociale et lui permettre d'adhérer aux valeurs républicaines. Légalement le parrainage républicain n'a aucune valeur juridique. L'engagement des parrains et marraines reste symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant le maire, Officier d'Etat civil. L'acte cérémoniel confère au parrainage un ancrage social et légal.

Plusieurs élus ont répondu à l'invitation de Yann Souriau, Maire de Chichilianne. Ce dernier a pris la parole pour souligner l'importance d'une journée comme celle-ci, qui démontre, s'il en était besoin, que le Trièves est bien une terre d'accueil. Les Maires de Saint-Martin-de-Clelles ( Robert Cartier ) , du Percy (Sabine Campredon) et de Lalley (Michel Picot) étaient également présents, ainsi que Guillaume Gontard, Sénateur de l'Isère.

Marie-Noëlle Battistel, députée de la 4ème circonscription, et Frédérique Puissat, Sénatrice de l'Isère, s'étaient excusées.

Guillaume Gontard a dénoncé l'absurdité de la politique actuelle, qui consiste à mettre des moyens à fonds perdus dans les expulsions, les traques, et l'enfermement des demandeurs d'asile dans des centres de rétention aux conditions d'accueil inhumaines,

plutôt que dans une politique d'accueil et d'hébergement digne du pays des droits de l'homme.

Deux parrainés du Trièves se sont exprimés en public : être parrainé ne règle pas leur situation administrative mais cela re-donne du courage et de l'espoir.



*Devant la mairie de Chichilianne, dimanche 3 juin 2018*

Après un pique-nique partagé, plusieurs participants se sont rendus au théâtre du Poulailleur pour assister au spectacle « *AVANT L'EXIL J'ÉTAIS QUELQU'UN* » écrit et interprété par des migrants, accompagnés lors d'ateliers d'écriture et de mise en voix par des professionnels. Ces extraits de récits entraînent les auditeurs au cœur de l'exil, du déracinement, laissent entrevoir la violence avec parfois une bonne dose d'humour et d'autodérision, de la colère aussi, sans jamais donner dans le pathétique. Certains des migrants étaient écrivains avant leurs départs.

**Ce dimanche, la fraternité n'était pas un vain mot !**

## Rendez-vous compte ! <sup>[1]</sup>

Le CART développe son action depuis deux ans et demi. De nombreuses personnes contribuent ou ont contribué à son action : environ 200 habitants du Trièves agissent au quotidien ou plus ponctuellement, selon les possibilités de chacun, pour un accueil digne des demandeurs d'asile.



*Souleymane, Nonofu et Alpha à la soirée BIVOUAC du 25 janvier 2018*

Afin d'éclairer un peu mieux l'action du CART, voici quelques chiffres-clefs :

Depuis décembre 2015, **48 personnes ont été hébergées dans le Trièves**, pour des durées variables (de quelques jours à un an). 18 d'entre elles ont obtenu le statut de réfugiés, deux ont été déboutées et pour les autres demandeurs d'asile, la procédure est en cours avec des délais souvent très longs.

La majorité des personnes viennent de République Démocratique du Congo, dont le mode de gouvernement est plus proche de la dictature que de la démocratie [2]...

Pour supporter les activités financières du collectif et contracter avec des tiers (conventions de mise à disposition de logements

notamment), une association « Les Toits du CART » a été créée en octobre 2016.

Pour 2016-2017, le total des dépenses s'élèvent à 17 635 euros. Le 1er poste de dépenses concerne les aides directes aux demandeurs d'asile (DA) : 38 % du budget. Il convient de rappeler que les demandeurs d'asile sont censés percevoir une aide de l'État [3] mais celle-ci, pour des raisons administratives, est très longue à se mettre en place.

Pour 2016-2017, le total des recettes s'élèvent à 27 024 euros, ce qui permet de dégager un résultat positif de 9 388 euros. L'essentiel de ce résultat constitue une réserve pour les frais de location d'un appartement à Monestier.

La principale ressource est liée aux dons, qui représentent près de 2/3 des

recettes. L'importance des dons est lié d'une part au lancement du financement participatif pour la rénovation du logement de Monestier de Clermont et d'autre part à des dons exceptionnels (3000 euros d'Emmaüs, 1000 euros du CE Hardis, dons de Comités des fêtes de collectivités).

Les demandeurs d'asile qui sont hébergés à la Cure à Mens et qui perçoivent l'ADA contribuent aussi aux charges courantes de cet appartement, à hauteur de 30 euros par mois.

Nous remercions les donateurs de leur générosité et nous relançons un appel aux dons pour poursuivre notre action.

Pour 2018, nous tablons sur un budget stable autour de 17 000 euros et nous espérons recueillir au minimum 4 000 euros de dons.

Chaque euro compte ! Merci, par avance, de votre soutien !



*Souleymane, Amadou et Alpha, habitants actuels de la Cure.*

[1] Le rapport moral, le rapport financier, le compte de résultat 2016-2017 et le budget prévisionnel 2018 peuvent être demandés auprès de Thierry Schoebel ([tschoebel@wanadoo.fr](mailto:tschoebel@wanadoo.fr)) ou de Juliette Brouat ([jbrouat@no-log.org](mailto:jbrouat@no-log.org))

[2] <https://www.amnesty.fr/pays/republique-democratique-du-congo>

[3] ADA - Allocation de Demandeur d'Asile autour de 200 euros par mois pour une personne seule cf. <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F33314>

## En-CART-ez vous !

Soutenir l'accueil de demandeurs d'asile dans le Trièves peut prendre des formes très variées :



*Faire des crêpes !*

- proposer d'assurer régulièrement ou ponctuellement des trajets vers Grenoble, où les demandeurs d'asile doivent se rendre une à deux fois par semaine
- proposer des cours de français
- rendre visite aux résidents de la Cure, les inviter à partager un repas ou à faire une balade
- les accompagner sur une activité bénévole (préparation d'un festival, chantier participatif etc.)
- être référent de la Cure, à Mens, pendant 15 jours, toujours en binôme
- aider à l'organisation de manifestations pour collecter des fonds
- proposer un hébergement chez l'habitant (période de 15 jours, renouvelable)
- faire un don (principalement pour aider financièrement les demandeurs d'asile qui ne perçoivent aucune allocation)
- diffuser autour de vous l'Echo du Cart



# Le droit d'asile en France.



Le droit d'asile découle du préambule de la Constitution qui affirme que « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ». Il a été consacré par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 13 août 1993 : « Considérant que le respect du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle, implique d'une manière générale que l'étranger qui se réclame de ce droit soit autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande ».

## Comprendre la procédure étape par étape

**1** Toute personne qui souhaite demander l'asile en France doit faire enregistrer sa demande auprès d'un « guichet unique » mis en place en préfecture.

L'administration a l'obligation d'enregistrer la demande d'asile dans un délai de trois jours et de délivrer au demandeur une attestation, qui lui permettra de rester légalement en France pendant la durée de la procédure, et un formulaire de demande d'asile. En parallèle, les services de l'Office français de l'intégration et de l'immigration (OFII) sont chargés de mettre en place les conditions matérielles\* d'accueil du demandeur d'asile (hébergement, allocations, proposition d'un bilan médical).

**2** Le formulaire de demande d'asile doit contenir le récit personnel du demandeur, avec l'exposé de son vécu et de ses craintes de persécutions. Ce formulaire doit être renvoyé dans le délai de 21 jours à l'Office de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), l'administration spécialisée de l'asile.

**3** L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) examine la demande d'asile et convoque le demandeur à un entretien oral, au cours duquel des questions lui seront posées, en présence d'un interprète.

**4** La décision de l'OFPRA est notifiée au demandeur d'asile par courrier recommandé avec accusé de réception.

### Décision positive :

- Reconnaissance du statut de réfugié pour 10 ans
  - Protection subsidiaire d'une durée d'1 an renouvelable
- Dans les 2 cas, possibilité de faire venir en France son conjoint et ses enfants mineurs.*

### Décision négative :

- Rejet (l'OFPRA considère que la personne n'a pas besoin d'être protégée).

**5** En cas de rejet de la demande d'asile, le demandeur peut faire un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision.

Ce recours doit expliquer pourquoi l'OFPRA a eu tort, selon le demandeur, et pourquoi la demande d'asile était fondée. Tous les demandeurs d'asile ont désormais droit à l'aide juridictionnelle, c'est à dire à un avocat dont les honoraires sont pris en charge par l'Etat et les fonds de solidarité des ordres des avocats.

**6** La CNDA statue sur le recours dans un délai de 5 mois. Le demandeur d'asile est entendu par un panel de trois juges. Après l'audience, à laquelle le demandeur d'asile est présent avec son avocat, l'affaire est mise en délibéré, et la Cour rend sa décision par écrit un mois plus tard.

### Décision positive :

- Reconnaissance du statut de réfugié pour 10 ans
  - Protection subsidiaire d'une durée d'1 an renouvelable
- Dans les 2 cas, possibilité de faire venir en France son conjoint et ses enfants mineurs.*

### Décision négative :

Le demandeur d'asile débouté reçoit une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Il a 30 jours pour quitter le pays de son plein gré. Au delà, il peut être placé en centre de détention et c'est l'Etat qui organise lui-même son départ.

\* Dès l'enregistrement de la demande, un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) est proposé, en fonction des places disponibles. Le demandeur y bénéficie d'un accompagnement social et administratif. Il reçoit également une allocation qui varie en fonction du nombre de personnes composant le foyer. Pour une personne hébergée en Cada : 6,80 euros par jour, pour une personne non hébergée en Cada : 12,20 euros par jour.

### Sources >

- Service public.fr, site officiel de l'administration française
- ACAT France (ONG)

## Agenda

---

*Projections en partenariat avec le Pot au Noir et Acte public  
Compagnie :*

**Mardi 26 juin** à 20h à la Grange du Percy, documentaire  
« *Le théâtre des Chibanis, mémoire en partage* »

**Jeudi 28 juin** à 18h au musée du Trièves, documentaire  
« *Du piment dans les yeux* »

**Du 23 juin au 21 juillet**

Exposition « *Vous ne m'êtes pas inconnu.e* »  
à Mix'ages à Mens

## Pour nous contacter

---

[trievessansfrontieres@gmail.com](mailto:trievessansfrontieres@gmail.com)

## Pour les dons

---

Chèque à l'ordre de l'association « *Les toits du CART* »

Virement: FR76 1390 6000 2185 0451 3737 109

---

Nous avons dû créer, pour pouvoir contractualiser avec la municipalité et le diocèse, une association « *Les Toits du Cart* ». Le CART quant à lui, et nous y tenons, reste un collectif d'habitants, animé par une coordination de volontaires (ouverte à tous) où chaque voix compte pour un.